



8. BOIS-DES-FRERES

8.1 Situation

Sous-secteur statistique : 13-Bois-des-Frères

Population

- > Population 1990 : 197
- > Population 2005 : 540
- > Evolution 90 – 05 : + 343 / + 274 %
- > Part de la population communale : 1,7 %

Logements

- > Logements : 47, dont 3 villas
- > Logements subventionnés : 0
- > Nombre d'habitants par logement : 11,5
- > Evolution depuis 1990 : + 18 logements

Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 40
- > Emplois en 2001 : 100 (100 % dans le secteur III)
- > Evolution des emplois 91-01 : + 60 / + 125 %
- > Part des emplois communaux : 0,8 %
- > Etablissements en 91 : 7
- > Etablissements en 2001 : 9 (100 % dans le secteur III)
- > Evolution 91-01 : + 2 / + 28 %

8.2 Documents de référence

- > Plan de protection des rives du Rhône (loi M 8 4).
- > Les jardins du Rhône : un projet pour l'avenir. Vers la mise en valeur et la protection du Bois de la Grille, du Bois des Frères et de la parcelle "Au Moulin". Urbaplan, janvier 1999.
- > Jardins du Rhône - Aménagement des berges du Rhône "Au Moulin". Avant-projet. Urbaplan, Gren. Octobre 2005.
- > Etude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure à Vernier, Rapport final, Urbaplan, novembre 2002.
- > Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 5 mars 2003.

8.3 Potentiel à bâtir

Le potentiel à bâtir est représenté par deux parcelles en zone de villas situées à l'arrière du centre des Tattes. Ces terrains appartenant à l'Etat de Genève et à la Confédération totalisent environ 12'200 m² et sont actuellement soumis à d'importantes nuisances sonores dues à l'autoroute. Par ailleurs ils sont situés sous une ligne haute tension ce qui restreint considérablement les possibilités de bâtir. Toutefois, la ligne devrait être enterrée prochainement.

8.4 Diagnostic et enjeux

Ce secteur constitue le "cœur vert" de la commune. Situé au centre de gravité du territoire communal, il est relativement proche de tous les quartiers. **Son accessibilité par les mobilités douces constitue un enjeu majeur.**

Outre les bois, forêts et prairies qui dans le secteur du bois de la Grille présentent une très grande valeur écologique, le secteur abrite également les nants de la Noire et de l'Avanchet ainsi que le ruisseau de la Tuilière. Mais c'est surtout la présence de la boucle du Rhône qui est marquante : c'est un des seuls endroits de la commune où le Rhône est accessible au public qui peut ainsi avoir un contact direct avec le fleuve.

Les enjeux majeurs sont donc liés d'une part à la protection des milieux naturels présentant une grande valeur écologique et d'autre part, à la mise à disposition des habitants, d'espaces naturels pour la détente et les loisirs de proximité.

Le secteur abrite de nombreuses constructions plus ou moins précaires et non conformes à la zone, (logements d'urgence, centre A'barc, stand de tir, etc.). Par ailleurs, quelques habitations sont concentrées le long du chemin de Poussy (petits immeubles locatifs, villas, centre des Tattes) dont certaines sont en zone agricole. La question de la mise en conformité de ces divers cas se pose.

Le secteur des dépôts d'hydrocarbure situé dans la clairière près de la route de Vernier a été identifié comme l'un des sites destiné au regroupement des dépôts en raison de son éloignement des zones à bâtir.

8.5 Objectifs généraux

- > Assurer la protection du Bois de la Grille.
- > Mettre en valeur le Bois des Frères et le secteur "Au Moulin" en tant qu'espaces naturels de détente et de loisirs.
- > Réserver un espace pour le regroupement des dépôts d'hydrocarbure.

8.6 Objectifs et principes sectoriels

a) Options d'urbanisation

- > Le maintien de certains **baraquements du Lignon** qui répondent à des besoins ne pouvant pas être satisfaits ailleurs est admis. Toutefois, plusieurs constructions ne sont plus occupées et devraient être démontées afin "d'aérer" le groupement et atténuer la promiscuité. A terme, il serait souhaitable que des solutions plus adéquates soient trouvées pour répondre aux besoins en logement d'urgence, les baraquements existants offrant des conditions sociales et environnementales très peu satisfaisantes.
- > La délocalisation du **stand de tir** devrait être recherchée, car la présence de cet équipement est peu compatible avec le périmètre de protection des rives du Rhône et la vocation des lieux.
- > La guinguette située "Au Moulin" soulève des problèmes d'accès et de stationnement. Le réaménagement du secteur devrait permettre de mieux répondre aux diverses contraintes.
- > Les **terrains situés à l'arrière du Centre des Tattes** sont affectés en 5^{ème} zone. Ceux-ci sont toutefois soumis à d'importantes nuisances de l'auto-route et sont situés sous la ligne à haute tension. Ils ne sont donc clairement pas destinés à accueillir du logement. En 1997, l'option communale était d'affecter ces parcelles à la réalisation de jardins familiaux ou plantages. Cette option a été confirmée par les études cantonales menées depuis lors³. Cette possibilité reste d'actualité, tout en n'excluant pas la réalisation d'autres projets (équipements publics par exemple). Le déclassement de ces terrains dans une zone inconstructible pourrait également servir de compensation soit agricole, soit écologique à d'autres projets sur la commune (par exemple, nouvelle zone de villas dans la boucle du Canada). En l'absence de projets plus précis, le plan directeur propose de maintenir ces terrains en zone de villas (cf. chapitre 1, "Révision du plan directeur communal").

³ Jardins familiaux. Recherche de nouveaux sites. Rapport final. DAT, janvier 2006

b) Espaces publics

> La parcelle "**Au Moulin**" est affectée en zone agricole et en surface d'assolement (SDA). Cette petite surface présente peu d'intérêt du point de vue agricole, mais constitue au contraire un enjeu important pour la commune en tant que seul espace d'une certaine ampleur en contact direct avec le Rhône, le nant de l'Avanchet et le nant de la Noire.

L'objectif est de l'intégrer au futur espace naturel de détente et de loisirs en respectant les qualités et le caractère du site naturel. Le remodelage de l'interface terre-eau sera l'occasion de mieux mettre en valeur la relation privilégiée de cet espace avec le Rhône.

> Le **Bois des Frères** est situé au centre de gravité de la commune. Il peut être facilement accessible depuis tous les quartiers à pied ou en vélo. Il présente un intérêt écologique et sylvicole moindre que le bois de la Grille.

L'objectif est de créer un espace naturel de détente et de loisirs destiné à l'agglomération (le "Parc du Rhône").

Faisant suite au plan directeur de 1997, la commune a entrepris une étude de faisabilité qui a permis de préciser les principes d'aménagement de ces espaces.

Le concept général est basé sur les principes suivants :

- aménagement d'une prairie polyvalente de jeux à Château-Bloch et renforcement de la fonction récréative du Bois des Frères, dans le respect du plan directeur forestier ;
 - aménagement d'un espace pour la pratique du VTT entre la forêt et les dépôts d'hydrocarbure afin d'éviter leur pression sur le Bois de la Grille ;
 - aménagement d'un espace naturel de détente et de loisirs dans la prairie "Au Moulin";
 - réaménagement des rives du Rhône : suppression des murs, réaménagement des berges et d'espaces permettant un contact plus aisé avec le Rhône ;
 - protection des secteurs les plus fragiles du Bois de la Grille par une réorganisation des cheminements piétonniers et une information adéquate ;
 - réorganisation des baraquements du Lignon (Château-Bloch : suppression des baraquements inutilisés, création de chambres de verdure et de placettes, etc.) ;
 - réorganisation des accès véhicules et du stationnement ;
 - mise en valeur de la source du Moulin ;
 - aménagement d'un arrêt des Mouettes genevoises ;
- > etc.

c) Circulations, stationnement

- > Un espace pour un P+R est à réserver à la sortie de l'autoroute.
- > La route de Vernier, notamment les entrées / sorties des entreprises doit être sécurisée selon le concept élaboré dans le cadre de l'étude sur l'aménagement des sites de dépôts d'hydrocarbure.

d) Aménagements piétons-vélos

- > Le tronçon du ch. Ph.-De-Sauvage entre la route de Vernier et le chemin de l'Etang est à sécuriser.
- > Création d'un cheminement entre le ch. Ph.-De-Sauvage et le bois des Frères (à l'horizon de la délocalisation d'une partie des dépôts d'hydrocarbure).

e) Paysage

- > Mise en valeur paysagère de la route de Vernier, selon le concept élaboré dans le cadre de l'étude sur l'aménagement des sites de dépôts d'hydrocarbure.

f) Milieux naturels

- > Le bois de la Grille présente un intérêt floristique, mais aussi pour la grande faune. Il s'agit d'un espace également très prisé par la population en tant qu'aire de loisirs. Sa protection passe par une offre d'espaces de compensation aménagés de manière adéquate. Le projet de parc public au Bois des Frères et Au Moulin répond à cet objectif.

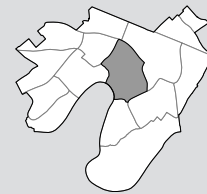
Secteur Bois-des-Frères : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
Urbanisation			
- Engager la procédure de changement de zone des secteurs "Au Moulin" et prairie de Château-Bloch : zone agricole -> zone de verdure.	Commune	Court terme	Chap. 4
- Négocier la délocalisation du stand de tir.	Canton	Selon opportunités	Etude *
- Négocier la suppression de baraquements du Lignon qui ne sont plus utilisés.	Commune Canton	Court terme	Etude *
- Rechercher des solutions plus adéquates pour le logement d'urgence.	Canton	Court terme	
Equipements publics			
- Poursuivre les démarches en vue d'acquérir le terrain "Au Moulin".	Commune	Court terme	Etude *
Espaces publics et collectifs			
- Poursuivre les démarches avec les SIG en vue de la réalisation des aménagements en bordure du Rhône.	Commune	Court terme	Etude ***
- Négocier avec la ville de Genève, propriétaire des terrains, l'aménagement d'un espace naturel de détente et loisirs au Bois des Frères et prairie de Château-Bloch.	Commune	Court terme	Etude *
- Programmer la réalisation d'une première phase d'aménagement des berges du Rhône.	Commune SIG	Court terme	Etude ***
Circulations, stationnement			
- Etudier la réalisation d'un P+R à la sortie de l'autoroute.	Canton	Court terme	Chap. 10
- Etudier la sécurisation de la route de Vernier.	Canton / Commune / Pétroliers	Court terme	Etude **
- Négocier un arrêt des Mouettes genevoises dans le cadre du réaménagement "Au Moulin".			
Aménagements cyclables			
- Etudier et programmer l'amélioration du ch. Ph.-De-Sauvage.	Canton / Commune / Pétroliers	Court terme	Chap. 10
Paysage			
- Etudier la mise en valeur de la route de Vernier.	Canton		Etude**
Environnement			
- Mettre en œuvre l'assainissement des routes de Meyrin et de Vernier.	Canton	Court terme	Chap. 9

* Les jardins du Rhône : un projet pour l'avenir. Vers la mise en valeur et la protection du Bois de la Grille, du Bois des Frères et de la parcelle "Au Moulin". Urbaplan, janvier 1999

** Etude d'aménagement du site de dépôts d'hydrocarbure à Vernier, Rapport final, Urbaplan, novembre 2002

*** Jardins du Rhône – Aménagement des berges du Rhône "Au Moulin". Avant-projet. Urbaplan, Gren, octobre 2005

**Objectifs généraux:**

- Assurer la protection du Bois de la Grille
- Mettre en valeur le Bois des Frères et le secteur «Au Moulin» en tant que parcs publics
- Réserver un espace pour le regroupement des dépôts d'hydrocarbure.

- périmètre de reconversion urbaine
- constructions à délocaliser progressivement
- rayon de létalité / rayon de sécurité (selon OPAM)
- périmètre de regroupement à terme des dépôts d'hydrocarbures



